

## LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 JUIN 2025

Délibérations	Résultat du vote
<b>ENVIRONNEMENT</b>	
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Attribution d'aides à la mise en conformité d'installations d'assainissement autonome	Approuvé à l'unanimité
<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	
Guichet Unique de l'Habitat - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes	Approuvé à l'unanimité

L'ensemble des délibérations a été mis en ligne le 18 juin 2025.



# DÉLIBÉRATION

## du Bureau Communautaire

Réunion du jeudi 12 juin 2025 à 18 h 30

Convocation envoyée le 6 juin 2025

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le

ID : 085-200071629-20250612-2025\_BC\_102-DE



**PRÉSENTS :** MM. Alexandre HUVET, Thierry RICARDEAU, Rémi PASCRAU, Jean-Yves BILLON, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON et Michel WOLOCH,

**EXCUSÉS :** MM. François PETIT, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT et Claude DELAFOSSE

Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

N° délibération	Nombre de délégués en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
2025_BC_0102	14	9	0	9

**Objet : Environnement**

**Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Attribution d'aides à la mise en conformité d'installations d'assainissement autonome**

Soucieuse de la qualité de son environnement, Challans Gois Communauté a décidé de mettre en œuvre un dispositif visant accélérer la réhabilitation des installations en assainissement non collectif susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement et/ou la salubrité publique. Pour se faire, le plan d'actions se décline selon 2 volets :

- Un volet coercitif (délibération du 26/01/2023) prévoyant la majoration de la pénalité prévue au Code de la Santé Publique (article L. 1331-8) en cas de persistance d'une non-conformité au-delà des délais règlementaires,
- Un volet incitatif (délibération du 28/09/2023) visant à la mise en œuvre d'un programme d'aides financières afin d'encourager les usagers à mettre en conformité leur installation.

Ainsi, après analyse le dossier présenté ci-après étant conforme au règlement d'attribution des aides, il est proposé au Bureau Communautaire de se prononcer sur l'attribution de la subvention suivante :

Montant prévisionnel de la subvention					
NOM Demandeur	Adresse des travaux	Montant des travaux TTC	Taux d'aide	Filière	Montant prévisionnel de subvention TTC
EDCIUS Lucia	[REDACTED]	11 365 €	60 %	Filtre Compact	6 000. €
VU VAN LE David et ANSELME Valérie	[REDACTED]	12 956.90 €	60 %	Filtre Planté	6 000 €

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le règlement d'attribution des aides à la mise en conformité d'installation d'assainissement non collectif, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 11 juillet 2024,

- 1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif.

Pour Extrait Conforme,



Le Président,

Alexandre HUVET

## DÉLIBÉRATION

### du Bureau Communautaire

Réunion du jeudi 12 juin 2025 à 18 h 30

Convocation envoyée le 6 juin 2025

**PRÉSENTS :** MM. Alexandre HUVET, Thierry RICARDEAU, Rémi PASCRAU, Jean-Yves BILLON, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON et Michel WOLOCH,

**EXCUSÉS :** MM. François PETIT, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT et Claude DELAFOSSE

Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

N° délibération	Nombre de délégués en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
2025_BC_0103	14	9	0	9

#### **Objet : Aménagement de l'Espace**

#### **Guichet Unique de l'Habitat - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes**

Challans Gois Communauté mène une politique ambitieuse en faveur de l'amélioration de l'habitat, une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été mise en place de 2015 à 2021. Afin de poursuivre cette dynamique, Challans Gois Communauté met en place un Guichet Unique de l'Habitat, cet outil couple une nouvelle OPAH (convention en date du 15 avril 2021) ainsi qu'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

Le principal objectif de l'OPAH est de fournir des aides aux particuliers pour :

- L'amélioration de la performance énergétique de l'habitat ;
- Le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes ;
- La lutte contre les situations d'habitat indigne ;
- Le développement d'un parc locatif privé conventionné, à loyer abordable ;

Des aides financières communautaires aux travaux sont apportées aux propriétaires en complément de celles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) attribuées en Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) départementale, ainsi qu'à celles du Conseil Départemental de Vendée.

Dans le cadre de l'OPAH, Challans Gois Communauté a souhaité compléter son accompagnement avec l'aide ECOPASS. Cette aide communautaire vise à encourager les ménages primo-accédants à rénover des logements anciens en réalisant des travaux permettant un gain de performance énergétique. Les deux organismes que sont le Département et Challans Gois Communauté subventionnent les bénéficiaires, la gestion des dossiers est réalisée par l'ADILE 85.

Enfin, dans le but de massifier la rénovation énergétique des bâtiments, une PTRE a été mise en place par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2020. La mise en place de ce dispositif est annoncée dans le Programme Local de l'Habitat et est une action du Plan Climat Air Energie Territorial. A l'instar de l'OPAH, elle accompagne les particuliers durant leur projet de rénovation et mobilise les aides financières disponibles sur le territoire pour le financement des travaux. Elle est accessible à tous, sans condition de ressources. Toutefois, les subventions mises en place dépendent des revenus du ménage et de la qualité de la rénovation.

Ainsi, la PTRE vient en complément de l'OPAH qui s'adresse uniquement aux ménages en dessous des plafonds de revenus ANAH.

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer au Bureau Communautaire la délégation pour statuer sur l'attribution des aides financières aux travaux de la Communauté de communes instituées dans le cadre de l'OPAH.

Il est proposé au Bureau Communautaire de se prononcer sur l'attribution de subventions pour les dossiers présentés ci-après.

OPAH						
NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
DERRAZ Chantal et Mohammed	[REDACTED]	Isolation combles et murs par l'extérieur + PAC + VMC	42 620 €	2 000 €	38 603 €	91%
DENIS Aurélie et Laurent	[REDACTED]	Isolation murs + combles + Menuiseries + PAC	49 156 €	3 000 €	40 117 €	82%
FOURNIER Maxime	[REDACTED]	Menuiseries + VMC + Isolation plafonds toiture + PAC + chauffe-eau	38 748 €	3 000 €	31 937 €	82%
BRITON Gildas et Ghislaine	[REDACTED]	Isolation murs + plafonds + Menuiseries + PAC air/eau + VMC	29 986 €	3 500 €	19 413 €	65%
PONTREAU Jacques	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	6 349 €	1 000 €	6 040 €	95%
CHARTIER Jeanne-Marie et Frédéric	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	10 741 €	1 000 €	5 590 €	52%
LECHAT Marie-Madeleine	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	4 968 €	1 000 €	4 968 €	100%
CLAUDEPIERRE André	[REDACTED]	Volets Motorisés	4 216 €	1 000 €	3 797 €	90%
ROUZIES Laure	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	8 533 €	1 000 €	4 948 €	58%
GAUWARD Marie-Élise	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain + volets motorisés	15 288 €	1 000 €	11 044 €	72%
MERCERON Nicole	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain et du WC	7 041 €	1 000 €	3 960 €	56%
MURAIL Irène	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	5 769 €	1 000 €	5 613 €	97%

NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
PASINETTI Joséphine et Jean	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	6 767 €	1 000 €	4 653 €	69%
BORDG Francette	[REDACTED]	volets motorisés	1 646 €	1 000 €	1 646 €	100%
CHOTARD Gisèle	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	3 982 €	1 000 €	3 373 €	85%
FOUCHER Jeannick et Annette	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	8 510 €	1 000 €	5 137 €	60%
GALLOU Maria-Luisa et Christian	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	8 919 €	1 000 €	4 923 €	55%
FOURNIER Martine et Maurice	[REDACTED]	WC surélevé + siège mural dans la douche + 2 barres d'appui	1 848 €	1 000 €	1 849 €	100%
FRONT Catherine	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	3 518 €	1 000 €	3 518 €	100%
MOREAU Thierry	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	6 684 €	1 000 €	4 785 €	72%
HANOT Claudine	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	4 418 €	1 000 €	4 418 €	100%
MOUEDEB Jean	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain	5 944 €	1 000 €	5 487 €	92%
ROUSSELOT Josette	[REDACTED]	Adaptation de la salle de bain et du WC	9 287 €	1 000 €	7 612 €	82%
SOLDANI Yvette	[REDACTED]	Volets motorisés	4 838 €	1 000 €	3 891 €	80%
ROY Monique	[REDACTED]	Création d'un locatif dans une dépendance	71 727 €	4 500 €	30 260 €	42%
TOTAL			361 503 €	36 000 €	257 583 €	71%

PTRE						
NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
VRIGNAUD et VRIGNON Marie et Benjamin	[REDACTED]	Menuiseries + Isolation combles et murs + VMC + PAC	42 497 €	6 000 €	36 169 €	85%
TOUZEAU Marie-Thérèse et Jacques	[REDACTED]	Isolation des murs du plancher et des combles + Menuiseries + VMC + PAC	59 424 €	5 500 €	33 000 €	56%
LEGRAND Emma	[REDACTED]	Isolation plafonds toiture + murs + menuiseries + chauffage + PAC	64 443 €	5 825 €	42 327 €	66%
BARCHI et SEGUY Juliette et Franck	[REDACTED]	Menuiseries + isolation plafonds toiture + chauffage	23 166 €	3 222 €	16 397 €	71%
TOTAL			189 530 €	20 547 €	127 893 €	67%

Programmes du Département					
NOM Demandeur	Adresse du logement	Programme mobilisé	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides
LE NOMNOM Anthony	[REDACTED]	Ecopass	80 000 €	1 500 €	3 000 €

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 15 avril 2021,
- Vu la PTRE adoptée par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022,

- 1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH et PTRE.

Pour Extrait Conforme,



Le Président,

Alexandre HUVEY